



Le notaire annonçait des frais à 1200 euros, il en facture 2300

Par **laurent_b**, le **14/12/2007** à **14:59**

BonjourrrrrJ'ai entamé le rachat de part de mon appartement avec mon ancienne compagne.rnrnSa part étant négligeable, le montant du rachat n'était que de 3 600 euros (pour moi c'est tout de même une sacré somme)rnrnLorsque nous nous sommes présentés chez le notaire, celui-ci avait estimé ses frais entre à 1 200 euros environ.rnAprès plusieurs mois (pratiquement un an) pour arriver à la signature (en septembre), le notaire me réclame plus de 1 600 euros de frais, soit 400 euros de frais supplémentairesrnJe tique mais paye.rnrnAujourd'hui je viens de recevoir une facture complémentaire de 685 euros, sans aucune explication.rnrnEn tout le notaire réclame presque 2 300 euros (soit 1100 euros de plus qu'annoncé) pour un montant de rachat d'une valeur de 3 600 eurosrnrnEst-ce normal ?rnN'y aurait-il pas là une tentative de surfacturation abusive ?rnLes frais de notaire sont-ils réglementés ?rnQuels recours puis-je avoir ?rnAprès de qui puis-je dénoncer une telle pratique ?